



Union Française des Accompagnateurs et animateurs en Montagne

Siège national : 18 rue Saint Polycarpe 69001 Lyon
Tél. 04 78 39 49 08 Courriels : ufam@ffmm.net



Séjour 1-2025
Annexe 1

Séjour randonnée à la découverte des Orchidées du Vercors sur les Pas des Résistants.

Du vendredi 30 mai au dimanche 1 juin 2025

Animatrice : Émeline Bozonnet et Bernard Boutin

Notice d'information

Dates –Horaires Logement	Du vendredi 30 mai 2025 à 14 h 00 au dimanche 1 juin 2025 vers 16 h 00. Logement au "Gai Soleil" à Chichilianne, au pied du Mont Aiguille. (Possibilité pour ceux qui viennent de loin de rester une nuit de plus, à préciser rapidement, frais en plus)							
Thèmes	L'UFAM, vous propose : <ul style="list-style-type: none">- Deux jours et un après-midi de randonnée pédestre, en étoile, dans le Parc Naturel Régional du Vercors pour se retrouver en toute amitié et convivialité et pour apprécier la diversité de la flore- Découverte et observation de la flore et plus particulièrement des orchidées sauvages dans différents milieux.- L'histoire de la Résistance dans la Vercors							
Rendez-vous :	À 14 h 00 à Gresse-en-Vercors : parking de la place du village en face de l'hôtel "le Serpaton", équipé pour partir randonner après un court trajet en voiture.							
Participants :	Inscriptions limitées à 12 participants, retenues par ordre d'arrivée, au plus tard le 15-04-2025. Adhérent(e)s UFAM, vos conjoint(e)s et/ou vos ami(e)s non adhérent(e)s UFAM sont bienvenu(e)s							
Niveau :	Bons marcheurs à l'aise sur tous les terrains (dénivelée de 300 à 600 mètres)							
Déroulement :	Randonnées sur différents sites sur 2 jours 1/2 en étoile avec logement confortable							
1^{er} jour :	Prospection aux alentours de Gresse-en-Vercors, avec point de vue sur le Massif du Vercors Nord puis possibilité de prospection autour du gîte.							
2^{ème} jour :	Randonnée au départ du col du Prayet, site renommé pour sa richesse botanique, notamment au niveau de la diversité des orchidées (plus de 12 espèces différentes) et découverte de l'Ermitage Notre-Dame d'Esparron et du Mémorial des événements du 3 février 1944							
3^{ème} jour :	Randonnée en direction du Pas de l'Aiguille : flore, faune, point de vue sur le Mont Aiguille et haut lieu de mémoire pour la Résistance du Massif du Vercors							
Ne pas oublier	<ul style="list-style-type: none">- Équipement pour une randonnée d'une journée : sac à dos, vêtements chauds, coupe-vent, et vêtement de pluie, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie, etc.- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes (port obligatoire).- Bâtons de marche recommandés, appareil photo (macro) paire de jumelles- Linge de rechange, serviettes de toilettes et nécessaire de toilette. Chaussures ou chaussons d'intérieur.- Hébergement par chambre de 2 à 4 personnes, un bloc sanitaire par chambre.							
Animation	Ce séjour est animé par deux accompagnateurs responsables du pôle environnement FFMM							
Participation	<table border="1"><tr><td>Prix du séjour/personne ⁽¹⁾</td><td>290,00 €</td></tr><tr><td>dont frais d'animation</td><td>95,00 €</td></tr><tr><td>et hébergement & repas</td><td>195,00 €</td></tr></table>	Prix du séjour/personne ⁽¹⁾	290,00 €	dont frais d'animation	95,00 €	et hébergement & repas	195,00 €	<p>Le prix du séjour, payable à l'inscription, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les repas et/ou pique-niques.- Les nuitées en chambre de 2 à 4 personnes- Les petits déjeuners.- Les frais d'animation et de fonctionnement. <p>Ne sont pas compris : Les boissons, les dépenses à caractère personnel, les frais de déplacement pour aller et revenir sur le lieu du séjour. Paiement préférentiel par carte bancaire avec HelloAsso site sécurisé ou par virement bancaire. Les chèques bancaires ne non pas acceptés.</p> <p>(1) Réduction de 15,00 € aux possesseurs de la Carte Montagne-assurance 2024-2025. Cumulable avec une réduction de 10,00 € pour les adhérents UFAM (joindre attestation).</p>
Prix du séjour/personne ⁽¹⁾	290,00 €							
dont frais d'animation	95,00 €							
et hébergement & repas	195,00 €							

Article 1 - Inscription.

- a) Pour s'inscrire à un séjour, une demande de préinscription doit être envoyée au secrétariat **exclusivement par internet** :
 - Par le formulaire d'inscription et de paiement par CB.Ou bien :
 - En joignant le bulletin de préinscription à un courriel adresse à sejours.ufam@milieu-montagnard.org et en payant par virement bancaire (mentionner l'intitulé du séjour).
- b) Le secrétariat de l'UFAM accuse réception de la demande par courriel, et adresse au demandeur, sous réserve qu'une place soit disponible pour le séjour choisi :
 - Un bulletin d'inscription valant contrat de séjour.
 - Un questionnaire de santé ou un certificat médical.
- c) Pour concrétiser son inscription, le demandeur doit adresser au secrétariat, avant la date qui lui sera précisée :
 - Son bulletin d'inscription après l'avoir complété.
 - Son questionnaire de santé ou un certificat médical.
 - Le montant du prix du séjour (cf. article 3).
 - Une photo d'identité récente, format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.
- d) Après réception du dossier complet, le secrétariat adresse au demandeur une confirmation valant contrats de séjour.
- e) Passé la date précisée pour la réception du dossier complet, la préinscription est annulée sans rappel du secrétariat.
- f) Les formalités administratives s'effectuent exclusivement par internet.
- g) Tout participant dispose d'un droit de rétractation de dix jours après l'envoi de son bulletin d'inscription, par lettre recommandée avec accusé - réception adressée au siège de la FFMM.

Article 2 - Prix du séjour.

- a) Le prix du séjour comprend :
 - Les frais de séjour (repas ou pique-niques à midi et nuitées en chambre de 3 à 4 lits ou dortoir, selon le lieu. Cf. notice d'information du séjour.
 - Les frais d'animation.
 - Une licence Carte Montagne® valable pour la saison du séjour.
- b) La possession d'une licence Carte Montagne® valable pour la saison du séjour, souscrite avant une inscription permet une réduction.
- c) Les déplacements pour se rendre sur le lieu du séjour et en revenir, ainsi que les dépenses personnelles ne sont pas inclus.

Article 3 - Modalités de paiement

Les paiements peuvent s'effectuer, par carte bancaire (site sécurisé), ou par virement bancaire (Cf. IBAN en bas de page). La totalité du règlement se fait à l'inscription.

Article 4 - Conditions de participation

- a) Âge minimum pour participer au séjour : 18 ans. Pas de limite supérieure.
- b) Les mineurs doivent être accompagnés par un parent qui en assume la responsabilité.

Article 5- Équipement minimum

- L'équipement minimum nécessaire pour participer à un séjour est précisé dans la notice d'information du séjour.
- Tout participant dont l'équipement insuffisant ou inadapté pourrait entraîner des risques pour lui ou pour le groupe de participants sera refusé pour les sorties sur le terrain.

Article 6 - Modifications

Le contenu du séjour, le lieu d'accueil, les dates et horaires peuvent être modifiés à tout moment pour les besoins de l'organisation.

Article 7 - État de santé et aptitudes

- a) Un questionnaire de santé ou un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée en montagne, datant de moins de trois mois doit être joint au dossier d'inscription.
- b) L'UFAM ne pourra pas être appelée à faire l'avance des frais médicaux ou chirurgicaux dont le paiement incombe au participant ou à son organisme de Sécurité Sociale et/ou mutuelle.

Article 8 - Désistement - Absence - Départ en cours de séjour.

- a) Une retenue est appliquée en fonction de la date du désistement par rapport à la date de début du séjour (frais d'animation et de séjour) :
 1. → Plus d'un mois avant : 30 % du prix du séjour.
 2. → Moins d'un mois avant : totalité du prix du séjour.Après le délai de rétractation prévue à l'article 1 g, la date retenue pour définir la date d'un désistement est le jour ouvrable suivant l'annonce de celui-ci, formulée au secrétariat par courrier postal ou courriel Internet.
- b) Il est conseillé au participant de souscrire une assurance annulation auprès de l'assureur de son choix pour son séjour.
- c) Le prix du séjour ne peut donner lieu à décompte en cas d'absence, de retard, de départ avancé ou d'abandon en cours de séjour pour des raisons personnelles.
- f) Si l'UFAM est amenée à annuler un séjour en cas d'insuffisance d'inscrits ou de conditions climatiques défavorables, les sommes versées sont intégralement remboursées sans donner lieu à indemnité.

Article 9 - Vie sur le lieu du séjour.

- a) L'inscription à un séjour implique de la part du participant :
 - La participation à toutes les activités du séjour, sauf dérogation motivée accordée par le responsable du séjour.
 - L'acceptation sans réserve des conditions de participation, des statuts et des règlements intérieurs de l'UFAM et du lieu de séjour.
 - Le respect des directives données par le responsable du séjour.
- b) Le port des chaussures de montagne n'étant pas autorisé dans les bâtiments des séjours, prévoir des chaussures ou des chaussons d'intérieur.
- c) Par référence à l'article 3 des statuts de l'UFAM tous les comportements et signes d'appartenance politique, philosophique ou religieuse sont bannis des lieux des séjours.
- e) En cas de manquement aux dispositions du présent article le participant s'expose à une exclusion immédiate, sans remboursement ni indemnité.
- f) Le responsable du séjour peut exclure, du séjour ou d'une activité, tout participant dont le comportement serait de nature à entraîner des risques pour lui-même ou pour des tiers.

Article 10 - Responsabilités et assurance

Pendant le séjour le participant bénéficie des garanties associées à la Carte Montagne® pour les activités au programme du séjour.

Article 11 - Données personnelles et droit à l'image

- a) Le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) appliqué par l'UFAM et dont un exemplaire lui a été remis.
- b) Tout participant peut s'opposer à la publication d'une photographie sur laquelle il est clairement reconnaissable, sous condition d'informer le siège de l'UFAM dans les quinze jours qui suivent la fin du séjour.

UFAM 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON



Union Française des Accompagnateurs en Montagne.

Union Française des Accompagnateurs et animateurs en Montagne

Siège national : 18 rue Saint Polycarpe 69001 Lyon
Tél. 04 78 39 49 08 Courriels : ufam@ffmm.net

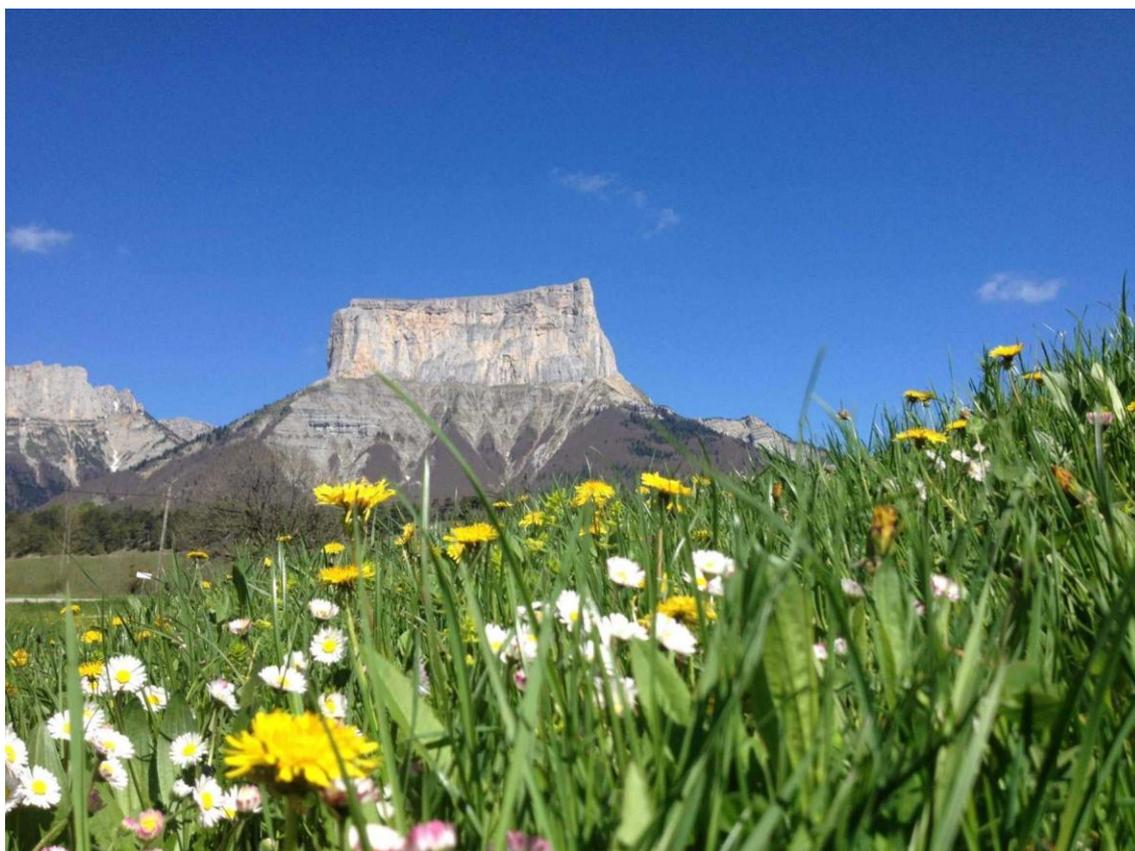
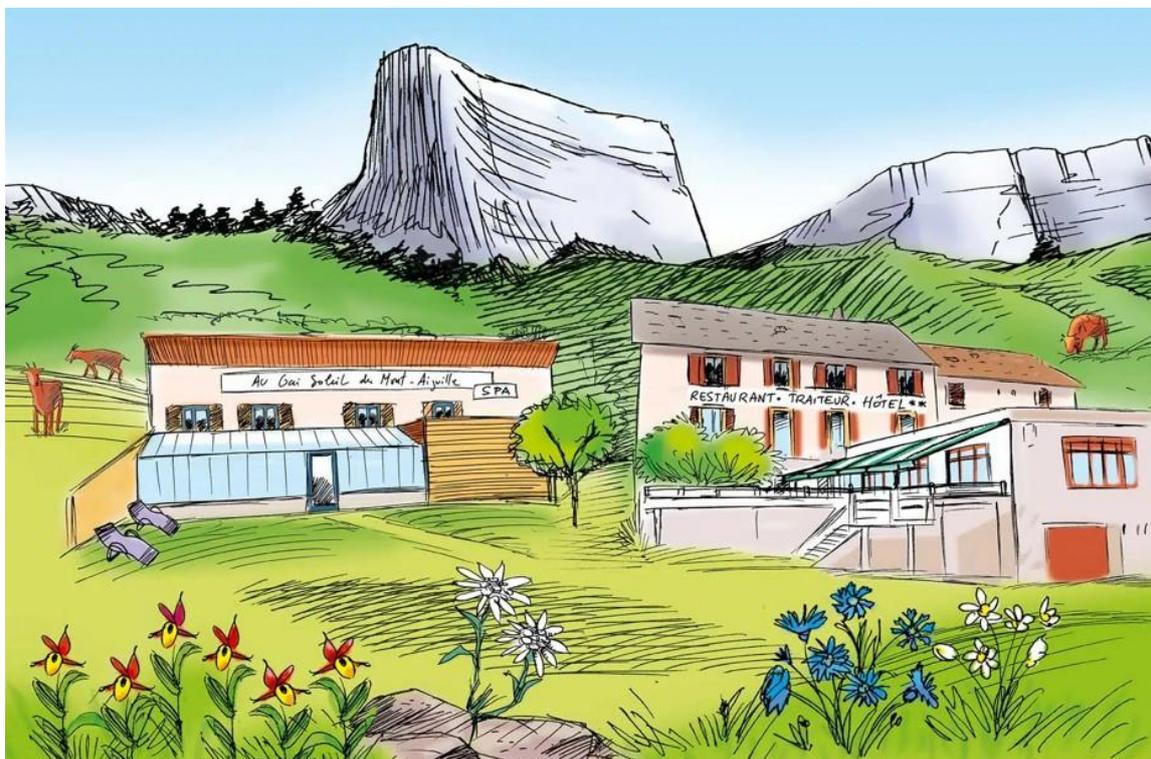


Séjour 1-2025

Séjour randonnée à la découverte des Orchidées du Vercors sur les Pas des Résistants.

Du vendredi 30 mai au dimanche 1 juin 2025

Animatrice : Émeline Bozonnet et Bernard Boutin



Le Mont Aiguille